Nouvelles de l'activité des sociétés

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **14 (1906)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de pansement) serait commandé par la commission et remis aux différentes colonnes.

Enfin, et à la suite d'expériences diverses, la commission décida de créer deux types de cartouches de pansement à la disposition des sections de la Croix-Rouge: un modèle plus petit pour les pansements des doigts (à 5 ct.) et un modèle plus grand que la cartouche actuelle (à 15 ct.). Ces objets de pansement seront préalablement stérilisés et mis en vente dès que le stock des cartouches courantes (à 10 ct.) sera épuisé.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Fribourg. Sous les auspices de la Société d'utilité publique des femmes suisses, Section de Fribourg, il vient de se former un comité provisoire en vue de la création dans cette ville d'une section de la Croix-Rouge.

Ce comité d'action, sous la présidence de Mme de Zurich, se compose de Mmes Gottofrey, Roger de Diesbach, Blancpain (trésorière), Paul de Weck, Mlles Thurler (secrétaire), L. de Weck et de M. le colonel Repond.

Nous sommes très heureux de voir se fonder à Fribourg une société de la Croix-Rouge, nous ne doutons pas que le Comité provisoire, tel qu'il est composé, ne mène à bien la réalisation de son programme, et nous lui souhaitons la bienvenue au milieu des sections romandes.

Valais. A la demande d'un comité d'initiative, le colonel Neiss, vice-président de la Société de la Croix-Rouge suisse, a donné, le 11 février, une conférence à Sierre sur les origines, l'histoire, le but et l'utilité de la Croix-Rouge. Un nombreux auditoire a écouté avec le plus grand intérêt l'exposé de M. le Dr Neiss, et, à l'issue de la conférence, 50 personnes se sont inscrites comme membres de la Croix-Rouge sous les auspices d'un comité présidé par M. de Chastonay préfet de Sierre et conseiller aux Etats.

Nous saluons la fondation de cette nouvelle section et l'entrée du Valais dans le giron de la Croix-Rouge; ce canton forme, avec celui de Thurgovie, le benjamin des sociétés suisses de secours aux blessés, et nous souhaitons que d'autres sections se créent tant sur les bords de la Thur que le long des rives du Rhône.

Alliance des samaritains suisses. Section de Saint-Imier. Le 25 février avait lieu à la halle de gymnastique l'examen final du 3e cours de samaritains donné à Saint-Imier. Ce cours, dirigé par MM. les Drs Miéville, Cuttat et Allemann pour la partie théorique, M. Guenin et Mlle Ida Chopard pour la pratique, comptait au début 48 participants, 40 se sont présentés à l'épreuve (13 messieurs et 27 dames) et ont reçu le diplôme de samaritain.

Le Dr de Marval qui assistait à l'examen en qualité de délégué de la Croix-Rouge s'est déclaré très satisfait de la manière dont le cours a été suivi, et des résultats obtenus.

Les participants au cours se sont, presque sans exception, fait recevoir de la Section des samaritains de Saint-Imier qui compte actuellement 85 membres.

Société militaire sanitaire suisse. — La *Section de Genève* a eu son Assemblée générale le mardi 13 février écoulé. Il a été donné lecture des différents rapports sur l'exercice de 1905. La caisse boucle par un petit déficit.

Le rapport des délégués genevois à l'Assemblée de Glaris a été très écouté. Le président, M. Siegenthaler, a fait valoir en termes fort justes les revendications que la section avait formulées, entre autres celle de l'appui des autorités cantonales, comme cela est le cas pour les sections sœurs. Ce rapport a été très apprécié et approuvé à l'unanimité.

La section est en pleine prospérité et compte 90 membres. C'est un résultat magnifique, après deux ans d'existence, d'arriver à un pareil chiffre dans un pays aussi cosmopolite que celui de Genève. Ce résultat est dû au vaillant président de la section, M. Siegenthaler, qui a été félicité chaleureusement. De même la section a rendu hommage à son dévoué chef, M. le Dr Lardy, vice-président, qui s'est dévoué en maintes occasions.

La section est heureuse de pouvoir compter au nombre de ses membres M. le Dr major

Sordet, instructeur de première classe des troupes sanitaires à Bâle. De sincères remerciements lui sont votés pour les cours et conférences qu'il a bien voulu donner.

Le produit d'une tombola organisée par MM. Siegenthaler, Guertschen et Béné sera affecté à l'acquisition de matériel divers.

Le Comité pour 1906 est composé comme suit: MM. E. Siegenthaler, président; Dr E. Lardy, vice-président; F. Gentet, secrétaire; A. Béné, trésorier; H. Billaud, Emery, Burillon, Croptier et Dorcier, membres adjoints.

Vérificateurs des comptes: MM. Dubois et Pelozi.

Bibliographie

Règlement concernant les cours de soins aux malades à domicile. La Direction de la Croix-Rouge suisse a fait publier tout dernièrement une plaquette intitulée: *Règlement concernant les cours de soins aux malades à domicile.*

Cette brochure de 28 pages parle du but de ces cours, de leur organisation, de la façon dont ils doivent être donnés tant au point de vue médical qu'au point de vue administratif.

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse estime avec raison qu'il est dans l'intérêt de tous d'être mieux orienté sur les soins que réclament les malades; il cherche à favoriser les cours donnés dans ce but en mettant à leur disposition un matériel très complet dont nous avons donné le détail dans le nº 1 de *La Croix-Rouge suisse* (janvier 1906). En outre, ces cours sont subventionnés par une allocation en argent.

Il est certain que des *soins entendus* ont une grande influence sur l'évolution de toutes les maladies, et puisqu'il n'est pas donné à chacun de se faire soigner dans un hôpital, dans une clinique ou par une garde-malade, il nous paraît très utile que les principes des soins à donner aux malades à leur domicile soient ainsi mis à la portée de chacun.

L'introduction du Règlement indique le but que se propose la Direction de la Croix-Rouge: « Ces cours tendent à mettre à la disposition « du médecin, au lieu de la collaboration sou- « vent et justement redoutée de femmes imbues « d'elles-mêmes et d'hommes omniscients, des « auxiliaires intelligents qui ne cherchent pas « à se mettre au-dessus du médecin, mais bien « à être des aides fidèles et attentifs. »

Nous espérons que les sections romandes de la Croix-Rouge suisse qui désireront faire bénéficier leurs membres de ce nouvel enseignement, seront nombreuses, et que les médecins leur consacreront un peu de leur temps, de leur expérience et de leur bonne volonté.

Le Règlement des cours de soins aux malades sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande au secrétariat central de la Croix-Rouge suisse à Berne.

* * *

Anleitung zur Improvisation von Transportmitteln. La Direction de la Croix-Rouge suisse vient de réunir en une brochure de cent et quelques pages largement illustrées, les articles parus en 1904 et 1905 dans le journal « Das Rote Kreuz », et concernant l'*Improvisation de matériel de transport pour malades et blessés.*

Le colonel Dr H. Isler, instructeur en chef des troupes sanitaires, avait fait des recherches et des expériences nombreuses avec des appareils de transport qu'il faisait construire de toutes pièces par le personnel sanitaire subalterne et par les recrues placées sous ses ordres.

Ces improvisations concernent surtout des brancards d'urgence, des brouettes, des petites voitures, des luges et des traîneaux, des chars à échelles et des wagons de chemin de fer. Un texte clair et précis ainsi que de nombreux clichés permettent au lecteur de suivre exactement la manière de faire indiquée, et lui facilitent ainsi le travail.

La brochure renferme près de 40 appareils-type qui pourront être modifiés selon les circonstances, et qui représentent les modèles étudiés et éprouvés de véhicules improvisés simples et pratiques.

Nous recommandons vivement la lecture de ce petit livre à tous les samaritains possédant quelque peu la langue allemande; le secrétariat central de la Croix-Rouge, à Berne, le fournit contre remboursement au prix de fr. —.60 (fr. —.50 par dix exemplaires).

Imprimerie coopérative de Berne (rue Neuve)